

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 11  
 Votants..... 14  
 Procurations..... 3  
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 27/01/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-  
 Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel,  
 DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL  
 Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL  
 Didier. Monsieur ASSIE Alan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude,  
 Madame MASSON Aurélie a donné à Madame COBO Rolande.

ABSENT EXCUSÉ : REFREGERS Claude

SEANCE N° 1DELIBERATION N° 1DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- DE DESIGNER Monsieur DRIGOUT Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 DRIGOUT Jean-Luc*

*Le Maire  
 Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le .....03.FEV...2025  
 - par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le .....03.FEV...2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

